

*pour information*

Monsieur Le Maire Jacques LOLLIOZ  
Mairie de MAGNY LES HAMEAUX  
1 place Pierre Bérégovoy - BP 33  
78114 MAGNY LES HAMEAUX

Pour information :  
Copie au Président du Club

Rosny, le 07 juillet 2010

PB/JPG/SM  
Objet : Obtention du label

Monsieur Le Maire,

Une procédure de labellisation a été mise en place au sein de la Fédération Française de Tir à Arc. La philosophie de nouveaux labels intègre la reconnaissance des efforts entrepris par les clubs dans le cadre de la structuration et des services de qualités qu'ils proposent à leurs adhérents.

Conformément aux critères définis par la Fédération Française de Tir à Arc, j'ai le plaisir de vous informer que le Club **COMPAGNIE DE MAGNY** s'est vu décerner le Label **Bronze** pour les saisons 2011-2012, pour une durée de deux ans.

Le Label est attribué selon des critères précis qui s'articulent autour de trois axes :

- **La Vie Associative** : Organisation du club, sa vie interne et externe.
- **Les Activités Sportives** : Les services proposés aux adhérents (apprentissage, entraînement, encadrement), le projet sportif en individuel et par équipe.
- **Les Equipements** : La salle, le terrain et le parcours.

Il valorise les points forts que sont les performances, l'encadrement, l'organisation d'évènements et atteste de la conformité des règles fédérales.

Il est avant tout le reflet d'une bonne image du Club et de ses rapports avec la commune, une structure qui présente des gages de qualité du fonctionnement, de bonne gestion et de l'accueil.

Au regard des critères d'éligibilité de ce Label, nous vous remercions d'avoir su répondre aux demandes du Club et vous serions reconnaissants de prendre en compte à sa juste valeur les efforts de cette association.

Sûr de votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission des Labels  
Jean-Pierre GRECIET

Le Président de la FFTA  
Philippe BOUCLET

